



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

EDF

Question écrite n° 100584

### Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'intention de la direction du réseau de transport électrique (RTE) sud-ouest de supprimer les équipes de maintenance spécialisées postes (EMSP) de Billère et d'Aurillac. Ces équipes spécialisées sont chargées de maintenir et de dépanner les installations haute et très haute tension des postes de transformation électrique sur les départements des Pyrénées-Atlantiques, Landes, Hautes-Pyrénées, Lot, Aveyron et une partie des départements du Gers, Haute-Garonne et Ariège. Seules les unités de Béziers, Bordeaux et Toulouse seraient conservées dans le sud-ouest. Outre les conséquences fâcheuses qu'entraînerait une telle mesure pour les salariés, c'est l'essence même de la mission de service public de transport d'électricité qui semble être menacée : augmentation des délais d'intervention, perte de connaissance du réseau, rupture de l'égal accès au service public sur l'ensemble du territoire. Cette crainte est d'autant plus légitime que les entités locales d'exploitation qui disposent d'un service astreinte censé pallier la suppression des EMPS ne semblent pas être en mesure de répondre aux besoins d'intervention urgente. En effet, en dix ans leur zone d'intervention a été multipliée par deux et les effectifs divisés par deux. On a d'ailleurs d'ores et déjà pu constater les difficultés qu'ont les équipes à réagir dans des temps raisonnables sans le soutien des équipes opérationnelles lors d'avaries climatiques ou autres. Enfin, cette suppression des EMSP de Billère et d'Aurillac paraît contraire aux objectifs de la politique de développement durable que s'est fixé le RTE puisque qu'elle entraînera une multiplication du nombre de kilomètres effectués par les véhicules et engins lourds, éventuellement chargés de produits dangereux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100584

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2011, page 1670

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)